

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	22
Pouvoirs	6
Votants	28

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Léa BELLARD a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Pascal PICARD a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Gino CAPOCCI

**Absent(s) excusé(s) :**

Philippe BABY

**Secrétaire de séance :** Claire MAURANGES

**DELIBERATION N° DEL\_2024\_003**

**OBJET: AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE COLLABORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI AVEC L'ENTREPRISE CITEO**

Madame Nathalie LALLIER, Maire, expose,

La société CITEO, entreprise du secteur de la grande consommation et de la distribution dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur pour engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant la planète, ses ressources, la biodiversité et son climat, a lancé un appel à projet dans le cadre de la loi AGECE, sur l'accompagnement de la suppression d'emballage à usage unique pour tout opérateur distribuant des repas de type portage à domicile pour les seniors.

Cet accompagnement financier portera sur :

- Contenants réemployables ;
- Matériel de cerclage et impression d'étiquettes ;
- Matériel de traçabilité des contenants (livraison et retrait).

Cet appel à projet « développement pour le réemploi » vise l'accompagnement des communes, les établissements publics territoriaux et les syndicats de restauration collectives, dans la structuration de leurs démarches de restauration collective durable dans le cadre de la loi AGECE.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Nathalie LALLIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement relatif au parcours de financement et accompagnement de la société CITEO,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 30 janvier 2024,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de bénéficier d'un accompagnement financier dans un objectif de restauration collective durable, dans le cadre de la loi AGECE.

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** d'accepter le parcours de financement et d'accompagnement par CITEO.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,